

**COMMUNE  
D'ACHENHEIM**



**Conseil municipal du 5 juin 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 5 juin 2023 à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée le 26 mai 2023 par le maire, conformément à l'article L 2121-11 du Code Général des collectivités territoriales.

**ORDRE DU JOUR :**

✓ **Jeunesse**

- 1) Présentation du projet « environnement » par le Conseil Municipal des Enfants
- 2) Création de 3 postes permanents pour les jobs d'été
- 3) Dispositif « permis de conduire »

✓ **Aménagement**

- 4) Rénovation du gymnase du collège par le SIVU d'Achenheim

✓ **Sports**

- 5) Participation de la commune auprès de l'Achenheim Truchtersheim Handball
- 6) Subvention exceptionnelle à l'Etoile Bleue d'Achenheim

✓ **Divers**

La séance est ouverte sous la présidence de M. Valentin RABOT, Maire

Léonie FRITSCH est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Sont présents :

M. Valentin RABOT, M. Michel DIEBOLT, Mme Monique KLEISER, M. Alain EHRET, Mme Véronique KOCH, M. Geoffroy STEEGMANN, Mme Magaly MESSMER, M. Sylvain KELLER, Mme Mireille SEYFRITZ, M. Jeannot WENGER, M. Thomas VIERLING, M. Clément HOLWEG, Mme Samira CHAMSY, Mme Sandrine ECKERT, M. Raymond SCHWEITZER, Mme Ludivine DE JESUS, Mme Maryvonne BARADEL

Absents ayant donné procuration :

Mme Ariane GAUER ayant donné procuration à M. Sylvain KELLER  
Mme Madeline RICO ayant donné procuration à Mme Maryvonne BARADEL

✓ **Jeunesse**

**Délibération N°2023 – 19 : Présentation du projet « environnement » par le Conseil Municipal des Enfants.**

Le Conseil Municipal des Enfants, crée fin novembre 2022, nourrit 2 projets dont un en lien avec l'environnement. Cette séance du Conseil Municipal a été l'occasion d'accueillir les enfants et leurs parrains/marraines pour nous en faire une présentation.

4 thèmes en sont ressortis :

- L'eau
- La planète
- La pollution
- Le tri des déchets

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le projet « environnement » présenté par le Conseil Municipal des Enfants.*

*Approuvé à l'unanimité.*

### **Délibération N°2023 – 20 : Création de 3 postes permanents pour les jobs d'été.**

La commune fait bénéficier les jeunes Achenheimois(es) d'une expérience en milieu professionnel par le biais d'un travail saisonnier d'une durée de 2 semaines consécutives. A cet effet, des emplois saisonniers sont créés pour les vacances d'été. Il s'agit de postes aux Services Techniques (mission principale : assurer la propreté des voiries (désherbage...) et contribuer aux diverses tâches d'embellissement des espaces verts et au Service administratif.

Cette année, 10 jeunes sont prévus, à savoir :

- 2 du 2 juillet au 14 juillet
- 2 du 17 au 28 juillet
- 2 du 31 juillet au 11 août
- 2 du 14 au 25 août
- 2 du 21 août au 1<sup>er</sup> septembre

Afin d'assurer les missions communales durant l'été et d'adapter les effectifs aux demandes et aux besoins des services, le conseil municipal, propose la création de façon pérenne de 3 postes permanents à temps complet de juin à septembre de chaque année, en qualité de contractuel.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la création de façon pérenne de 3 postes permanents à temps complet de juin à septembre, en qualité de contractuel.*

*Approuvé à l'unanimité.*

### **Délibération N°2023 – 21 : Dispositif « permis de conduire »**

Le CCAS propose de mettre en place une aide financière pour le passage du permis de conduire pour les jeunes de 16 à 21 ans.

Cette compétence relève de la politique jeunesse de la commune.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le dispositif « permis de conduire », à savoir :*

- *Octroyer une aide de 100 euros au titre de l'inscription au permis de conduire pour les jeunes résidents à Achenheim et âgés de 16 à 21 ans révolus*
- *Conditionner cette aide à la participation du candidat à une demi-journée de travail dans le cadre des journées citoyennes de la commune ainsi qu'à l'inscription effective au permis de conduire*
- *Rédiger un règlement d'attribution de cette aide (conditions, mis en œuvre, service)*

*Le Conseil Municipal donne mandat au Maire pour rédiger le règlement.*

*Approuvé à l'unanimité*

### ✓ **Aménagement**

#### **Délibération N°2023 – 22 : Rénovation du gymnase du collège par le SIVU d'Achenheim.**

La commune de Achenheim fait partie du SIVU d'Achenheim qui assure la gestion des équipements sportifs attachés au collège d'Achenheim. Ce SIVU regroupe 8 communes.

Le SIVU souhaite délibérer sur les principes de cette réhabilitation : le programme de l'opération, le plan de financement, les principes de prise en charge de l'investissement. Le Conseil municipal de Achenheim est saisi à cet effet.

#### **Réhabilitation du gymnase : point de situation**

##### **Éléments de contexte**

Le projet de réhabilitation du gymnase du collège a été initié à la fin du mandat précédent et a fait l'objet de délibérations sur la voilure des travaux et les finances.

Ce projet a ensuite été revu pour répondre aux prescriptions de la CeA avec l'adjonction d'une extension d'environ 400 m<sup>2</sup>.

Les Maires des 8 communes ont souhaité réinterroger, en 2022, les modalités de prise en charge de ces travaux. Une étude juridique avec propositions a été réalisée par le cabinet d'avocats Soler Couteaux. Plusieurs réunions entre les maires se sont tenues, desquelles il ressort les principes suivants :

- Reprise du programme par le CAUE sur la base d'une réhabilitation « a minima » et adjonction d'une extension d'env 400 m<sup>2</sup> pour permettre l'accès distinct de 2 classes
- Limitation du programme aux besoins « minimalistes du collège »

- Répartition de l'investissement entre les communes en distinguant les usages :
  - o 50% de l'investissement pour Achenheim à raison de l'utilisation des associations
  - o 50% de l'investissement entre les 8 communes à raison de l'utilisation du collège
- Montage financier : le Sivu supporte l'ensemble de l'investissement, contracte l'ensemble de l'emprunt mais ventile les quote parts de participation communale (x€/hab) entre les communes selon cette répartition. Il y aura donc un montant unique pour 7 communes et un montant majoré pour Achenheim
- Augmentation des loyers des occupations associatives (proposition de 3.5 à 10 € de l'heure)

### **Programme technique de la réhabilitation**

Le CAUE a mis à jour son programme pour tenir compte des évolutions techniques et financières :

- Évolution technique en intégrant le coût de l'extension d'env 400 m<sup>2</sup>
- Évolution financière en prenant en compte l'augmentation des prix des matériaux

Les coûts qui suivent s'entendent HT et coût opération (travaux + maîtrise d'œuvre MOE + frais).

Une nouvelle mise à jour est intervenue début mars qui intègre quelques prestations non prévues initialement et s'élève désormais à 3 073 700 €.

Précisément, ces nouvelles prestations concernent :

- 40 m<sup>2</sup> de surfaces de rangement supplémentaires qui n'avaient pas été prévus lorsqu'on parlait encore du projet de chapiteau du cirque. Ce chapiteau n'a plus lieu d'être.
- Des vestiaires indépendants dans l'extension
- Un supplément pour agrès et ancrages qui étaient jugés insuffisants
- Des panneaux photovoltaïques pour 100 000 €
- Des enrobés (actuels terrains extérieurs de basket) pour 75 000 €

Le dossier technique intégral est joint en annexe.

## Plan de financement

Sous réserve des arbitrages à venir, le plan de financement, porté par le SIVU, serait le suivant :

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Travaux :	2 586 793	Subvention CeA :	1 075 000
Dont 100 000 € panneaux phot. 000		Subvention Région :	50
Dont 75 000 enrobés		Subvention Etat :	400 000
		Autofinancement Sivu :	48 700
Honoraires et frais :	486 907	Emprunt :	1 500 000
<b>Total dépenses :</b>	<b>3 073 700</b>	<b>Total recettes :</b>	<b>3 073 700</b>

Les simulations qui suivent sont établies à partir d'un emprunt de 1 500 000 €.

## Impact sur le budget de fonctionnement

Des propositions pour la souscription d'un emprunt ont été demandées. Le principe de la répartition est le suivant :

- Le Sivu contracte l'intégralité de l'emprunt et en rembourse l'intégralité des annuités
- Les communes contribuent aux charges du Sivu de façon différenciée

La quote part respective de 50% pour Achenheim et 50% pour les 8 communes résulte du taux d'occupation actuel.

La répartition démographique des 8 communes figure en annexe.

L'impact du remboursement de cet emprunt dépendra de l'évolution des taux et de la date de souscription de l'emprunt.

L'estimation qui peut en être faite (valeur avril 2023) tient compte de la répartition démographique actuelle - nombre d'habitants au recensement Insee au 1<sup>er</sup> janvier 2023 :

- o 8 communes : 11 750
- o Achenheim : 2 338
- Quote part 8 communes (dont Achenheim) : 4.12 € / hab
- Quote part supplémentaire Achenheim : 20.74 € / hab

En conséquence, tenant compte de la population actuelle, l'impact de l'emprunt serait de :

- De 4 à 5 € par habitant pour chacune des 8 communes,
- De 21 à 26 € par habitant pour Achenheim seul.

Il est demandé aujourd'hui à chacune des communes de donner son avis afin que le SIVU puisse engager la procédure de réhabilitation.

*Après en avoir délibéré, le Conseil municipal de la Commune de Achenheim*

- *Prend acte du projet de réhabilitation des équipements sportifs du collège d'Achenheim, collège de secteur ;*
- *Approuve le projet de rénovation et d'extension du gymnase du collège pour un montant prévisionnel d'opération de 3 073 000 € HT coût opération conformément à l'étude réalisée par le CAUE, jointe en annexe de la présente délibération ;*
- *Approuve la répartition de la charge de l'investissement qui prévoit une contribution spécifique aux dépenses d'investissement liées à cette rénovation. Cette contribution spécifique sera supportée à 50 % par l'ensemble des 8 communes au titre de l'utilisation pour les besoins du collège et 50 % par la seule commune d'Achenheim au titre de ses associations qui bénéficient de cet équipement en dehors des heures de fonctionnement du collège ;*
- *Prend acte du plan de financement porté par le SIVU qui prévoit le recours à l'emprunt à hauteur de 1 500 000 € et l'appel à subvention auprès des partenaires institutionnels ;*
- *Autorise le Maire et les représentants de la Commune auprès du SIVU à porter la présente délibération auprès du Comité Directeur du SIVU d'Achenheim.*

*Approuvé à l'unanimité.*

## ✓ **Sports**

### **Délibération N°2023 – 23 : Participation de la commune auprès de l'Achenheim Truchtersheim Handball.**

L'ATH (500 licenciés) est historiquement attaché aux communes d'Achenheim et de Truchtersheim. Elle évoluait en division 2 nationale et accédera en 2023, en division 1 nationale, soit l'élite du handball féminin français.

La question de l'implication financière de la commune se pose à court terme dans l'optique de cette accession en division 1.

### Participation actuelle de la commune :

- Subvention annuelle de 3 000 €
- Subvention exceptionnelle correspondant à la prise en charge des frais de location du gymnase : 4 500 € par an en moyenne

### Attentes de la commune d'Achenheim :

- La pratique du handball notamment féminin, a été une tradition présente pendant longtemps. Il serait opportun aujourd'hui de relancer l'attractivité de cette discipline.
- Nos écoles pourraient profiter davantage des interventions des éducateurs sportifs de l'ATH.
- Il conviendrait également de solliciter l'ATH pour la promotion du sport-santé (Intervention auprès du grand public).
- La commune pourrait améliorer sa visibilité au niveau régional grâce à cette accession en D1. Il conviendrait de profiter de l'image de l'ATH pour communiquer davantage (réseaux sociaux, opérations avec l'école...).

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve la participation financière de la commune auprès de l'ATH à hauteur de :*

- *10 000 € en subvention annuelle*
- *5 000 € en subvention exceptionnelle et ponctuelle pour la montée en D1*
- *Prise en charge du montant des loyers du SIVU (selon décompte)*

*Le conseil municipal approuve également le renforcement de la collaboration entre la commune et le club :*

- *Demander que le club accentue les entraînements de ses équipes de jeunes au gymnase d'Achenheim, ainsi que les matchs.*
- *Communiquer davantage au niveau de la commune sur l'excellence du club et l'accessibilité du handball à nos jeunes : réseaux, page dans la gazette de juin...*
- *Demander une présence plus soutenue des éducateurs et des joueuses professionnelles dans la commune : intervention dans les écoles, présence de joueuses durant la semaine du sport, fin juillet*
- *Renforcer la présence d'éducateurs sportifs dans la commune pour mettre en place des actions de « sport santé ».*

*Approuvé à l'unanimité.*



## **Délibération N°2023 – 24 : Subvention exceptionnelle à l'Etoile Bleue d'Achenheim**

L'Etoile Bleue d'Achenheim participe activement à la vie communale en organisant de nombreuses animations.

Afin de les soutenir dans leurs actions, il est proposé au Conseil Municipal de leur verser une subvention exceptionnelle de 960 €.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le versement d'une subvention exceptionnelle de 960 € à l'Etoile Bleue d'Achenheim.*

*Approuvé à l'unanimité.*

### **✓ Divers**

Le Maire informe les conseillers de l'actualité communale.

- Cycle de concertation avec les habitants :
  - 5 réunions de quartier : Notre Dame, Centre Village, quartier collège, quartier strasse, quartier Erable
  - 1 réunion publique à la salle polyvalente jeudi 22 juin à 19h30 sur l'aménagement de la Route de Strasbourg
  
- Journées citoyennes de travaux et d'entretien :
  - Initiative du comité citoyen
  - Explication dans le bulletin communal de fin juin
  - Le comité citoyen a recensé les chantiers prioritaires : lavoir, cimetière etc...
  - Il va faire un appel à volontaire
  
- Sécurité :
  - Poursuite des initiatives et aménagements
  - Feu tricolore en face du gymnase est devenu un feu vert récompense

- Restauration des priorités à droite rue du Collège (contrepartie indispensable à l'apaisement de la route de Strasbourg à venir)
  - Contrôle camions en cours par la Gendarmerie
- Programme d'animations d'été :
- Fête de la musique : dimanche 25 juin
  - Fête Nationale : jeudi 13 juillet
  - Semaine du sport : fin juillet
  - Cinéma de plein air : samedi 5 août

**L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 21h20.**



Le Maire  
**Valentin RABOT**